

**Information sur les décisions prises par le Conseil municipal
lors de la séance du 24 mars 2026**

Le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :

- A l'unanimité (21 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 26-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 20'000 F, à la délibération 25-16, destiné à la cession à titre gratuit de la sous-parcelle N°6999B, chemin de Sous-Cherre, au dp8429 et à l'inscription d'une servitude d'usage, au profit de la commune de Collonge-Bellerive - *proposée par le Conseil administratif*
- Par 20 oui et 1 abstention (le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 26-03 relative à la modification de la servitude de passage public à pied et à la création d'une servitude d'emplacement de luminaires encastrés dans un mur au profit de la commune sur la parcelle N° 10002 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de Bois-Caran 2, propriété de divers copropriétaires et de la société Théorème Immobilier SA - *proposée par le Conseil administratif*
- A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 26-04 relative à la cession, à titre gratuit, par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie au domaine public de la commune de Collonge-Bellerive de la sous-parcelle 8782B et de la parcelle 10001, chemin de la Caille, commune de Collonge-Bellerive - *proposée par le Conseil administratif*

Le dernier jour du délai référendaire pour ces délibérations est fixé au 27 mai 2026.

Le Conseil municipal a accepté les résolutions suivantes :

- Par 17 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal a accepté la résolution 26-01 relative à la prise en considération de l'initiative populaire communale intitulée « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés » - *proposée par le Conseil administratif*
- A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a accepté la résolution 26-02 relative au soutien du projet de modification des limites de zones pour le Centre Sportif intercommunal de Rouelbeau, parcelle n°1676 de la commune de Meinier - *proposée par le Conseil administratif*
- A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a accepté la résolution 26-03 relative à la cession, à titre gratuit, par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie au domaine public de la commune de Meinier des sous-parcelles 45A, 45C, 45D, 45E, 365B, 1627B, 1627C, 1943A et 1943B et de la parcelle 1949, chemin de la Caille, chemin des Sarcelles et chemin des Champs-de-la-Grange, commune de Meinier - *proposée par le Conseil administratif*



- A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a accepté la résolution 26-04 relative à la promesse de remaniement parcellaire entre les parcelles 1978 et 1969 (ex-1627 et 1628), commune de Meinier, à la promesse de constitution d'un droit distinct permanent (DDP) sur la parcelle 1990 (ex 1978) commune de Meinier au profit de Previgest SA et Serrurerie 2000 immo SA, au renouvellement du DDP 1970 (ex 1692) sur la parcelle 1969 (ex 1628), commune de Meinier, au profit de Serrurerie 2000 immo SA, de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) et de la commune de Meinier, et à la cession à titre gratuit par la FITIAP au domaine public de la commune de Meinier de la sous-parcelle 1628B, chemin de la Caille, commune de Meinier - *proposée par le Conseil administratif*

Le Conseil municipal a accepté la motion suivante :

- Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la motion 26-03 « Pour des actions fortes contre l'insécurité » - *proposée par Philippe CORBAT, Fülöp GIOVANNONE-SCHEGERIN, Esther MESROBIAN et Guy ZWAHLEN*

Collonge, le 1^{er} avril 2026

Les textes des délibérations et résolutions peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.